

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **DINITROL 77 B Spray**

Date de révision: 16.05.2024 Code du produit: 21702 Page 1 de 15

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**DINITROL 77 B Spray** 

UFI: G71D-DM4X-D00D-PNFC

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DINOL GmbH

Rue: Pyrmonter Strasse 76
Lieu: D-32676 Luegde

Téléphone: + 49 (0) 5281 982980 Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860

E-mail: msds@dinol.com

Interlocuteur: Labor

Service responsable: msds@dinol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45

42 59 59

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Règlement (CE) nº 1272/2008

Aerosol 1; H222-H229 Asp. Tox. 1; H304 Repr. 1B; H360D STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Règlement (CE) nº 1272/2008

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques

2-ethylhexanoic acid, manganese salt

**Mention** Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:







# Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H360D Peut nuire au fœtus.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **DINITROL 77 B Spray**

Date de révision: 16.05.2024 Code du produit: 21702 Page 2 de 15

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

#### Conseils supplémentaires

The classification of the aerosol was carried out according to EC 1272/2008, Annex 1, point 1.1.3.7.

# Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

**Mention** Danger

d'avertissement: Pictogrammes:







#### Mentions de danger

H222-H229-H360D-H412

#### Conseils de prudence

P210-P251-P280-P405-P410+P412

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.2. Mélanges



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **DINITROL 77 B Spray**

Date de révision: 16.05.2024 Code du produit: 21702 Page 3 de 15

#### **Composants pertinents**

Nº CAS	Substance			Quantité
	N° CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº	1272/2008)	•	
	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcane	s, isoalcanes, cycléniques,	<2% d'aromatiques	45 - < 50 %
	919-857-5		01-2119463258-33	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. To	x. 1; H226 H336 H304 EU	1066	
74-98-6	propane			10 - < 15 %
	200-827-9		01-2119486944-21	
	Flam. Gas 1A, Compressed gas; I	H220 H280	•	
106-97-8	n-butane			10 - < 15 %
	203-448-7		01-2119474691-32	
	Flam. Gas 1A, Compressed gas; I	H220 H280	•	
111-76-2	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol			< 1 %
	203-905-0	603-014-00-0	01-2119475108-36	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin I	rit. 2, Eye Irrit. 2; H331 H3	02 H315 H319	
15956-58-8	2-ethylhexanoic acid, manganese	salt		< 1 %
	240-085-3		01-2119979087-23	
	Repr. 1B, Eye Irrit. 2, STOT RE 2,	Aquatic Chronic 2; H360D	H319 H373 H411	
25307-17-9	2,2'-(octadec-9-enylimino)bisethanol			< 1 %
	246-807-3		01-2119510876-35	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aqua	tic Acute 1, Aquatic Chroni	c 1; H302 H314 H400 H410	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	E Substance			
	Limites de cond	centrations spécifiques, facteurs M et ETA			
	919-857-5	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques	45 - < 50 %		
	par inhalation: DL50 = > 5000	CL50 = 5000 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: mg/kg			
111-76-2	203-905-0	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol	< 1 %		
	par inhalation:	ATE 3 mg/l (vapeurs); par voie orale: ATE 1200 mg/kg			
25307-17-9	246-807-3	2,2'-(octadec-9-enylimino)bisethanol	< 1 %		
	par voie orale: Aquatic Chroni	DL50 = >300-2000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 c 1; H410: M=1			

## Information supplémentaire

Hydrocarbons meet the requirements for not being classified as carcinogenic (<0,1% benzene alt<3% (w/w) DMSO extract (IP 346)).

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des mesures de premiers secours

## Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **DINITROL 77 B Spray**

Date de révision: 16.05.2024 Code du produit: 21702 Page 4 de 15

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthyleneglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

## Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

## Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

#### Pour les secouristes

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

## Pour le nettoyage

Assurer une aération suffisante.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

Ne pas rincer avec de l'eau.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **DINITROL 77 B Spray**

Date de révision: 16.05.2024 Code du produit: 21702 Page 5 de 15

#### **Autres informations**

Aucune information disponible.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

### Préventions des incendies et explosion

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

## Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

## Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
111-76-2	2-Butoxyéthanol	10	49		VME (8 h)	
		50	246		VLE (15 min)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	

## Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	· · · · · · · ·	Moment de prélèvement
111-76-2	2-Butoxyéthanol	Acide 2-butoxyacétique (après hydrolyse)(/g créatinine)	100 mg/g		en fin de poste de travail



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **DINITROL 77 B Spray**

Date de révision: 16.05.2024 Code du produit: 21702 Page 6 de 15

# Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type	-	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcane	es, cycléniques, <2% d'aromatiques	S	
Consommate	ur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	125 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL	, à long terme	dermique	systémique	208 mg/kg p.c./jour
Consommate	ur DNEL, à long terme	dermique	systémique	125 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL	, à long terme	par inhalation	systémique	871 mg/m³
Consommate	ur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	185 mg/m³
111-76-2	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthyl	ène-glycol		
Consommate	ur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	13,4 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	3,2 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL	, à long terme	dermique	systémique	75 mg/kg p.c./jour
Consommate	ur DNEL, aigu	dermique	systémique	44,5 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ur DNEL, à long terme	dermique	systémique	38 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL	, aigu	par inhalation	local	246 mg/m³
Salarié DNEL	, à long terme	par inhalation	systémique	98 mg/m³
Consommateu	ur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	633 mg/m³
Salarié DNEL	, aigu	par inhalation	systémique	633 mg/m³
Consommateu	ur DNEL, aigu	par inhalation	local	123 mg/m³
Consommateu	ur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	49 mg/m³
25307-17-9	2,2'-(octadec-9-enylimino)bisethanol			
Salarié DNEL	, à long terme	par inhalation	systémique	2,122 mg/m³
Salarié DNEL	, à long terme	dermique	systémique	0,3 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,745 mg/m³
Consommate	ur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,214 mg/kg p.c./jour
Consommate	ur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,214 mg/kg p.c./jour

# Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation		
Milieu environ	inemental	Valeur	
25307-17-9	2,2'-(octadec-9-enylimino)bisethanol		
Eau douce		0,000214 mg/l	
Eau de mer		0,0000214 mg/l	
Sédiment d'eau douce		1,692 mg/kg	
Sédiment mai	rin	0,1692 mg/kg	
Intoxication se	econdaire	2 mg/kg	
Sol		5 mg/kg	

# 8.2. Contrôles de l'exposition



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **DINITROL 77 B Spray**

Date de révision: 16.05.2024 Code du produit: 21702 Page 7 de 15



## Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage

Non indispensable.

Modèles de protection oculaire recommandés: Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)

#### Protection des mains

Non indispensable.

Modèles de gants recommandés

NBR (Caoutchouc nitrile) - (> = 0,12 mm), Temps de pénétration: 480 min.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

#### Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

## Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. appareil respiratoire à filtre anti-qaz (EN 141).. Matière/fluide filtrant: AX

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aérosol
Couleur: marron
Odeur: caractéristique
Seuil olfactif: non déterminé

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation: non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition -44 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité:
Limite inférieure d'explosivité:
0,6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:
10,9 vol. %
Point d'éclair:
7 c-20 °C
Température d'auto-inflammation:
7 cmpérature de décomposition:
8 non applicable
10,9 vol. %
2-20 °C
Température d'auto-inflammation:
7 cmpérature de décomposition:
8 la réalisation de l'étude n'est pas

La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue

pour être insoluble dans l'eau.

Viscosité cinématique: non déterminé
Hydrosolubilité: pratiquement insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **DINITROL 77 B Spray**

Date de révision: 16.05.2024 Code du produit: 21702 Page 8 de 15

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé
Pression de vapeur: 8300 hPa

(à 20 °C)

Pression de vapeur: 17081 hPa

(à 50 °C)

Densité (à 20 °C): 0,736 g/cm³ DIN 51757

Densité de vapeur relative: non déterminé

#### 9.2. Autres informations

# Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable

Propriétés comburantes Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:non déterminéTeneur en solvant:49,90 %Teneur en corps solides:35,90 %Viscosité dynamique:non déterminé

Information supplémentaire
Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

# 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

## 10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## ETAmél calculé

ATE (orale) 87333 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 218,3 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **DINITROL 77 B Spray**

Date de révision: 16.05.2024 Code du produit: 21702 Page 9 de 15

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C9-C11,	n-alcanes, isoalcanes, cy	/cléniques, <2% d'aromati	ques	
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 5000 mg/l	Rat		
111-76-2	2-butoxyéthanol; éther m	onobutylique d'éthylène-	glycol		
	orale	ATE 1200 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
25307-17-9	2,2'-(octadec-9-enylimino)bisethanol				
	orale	DL50 >300- 2000 mg/kg	Rat		

#### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Peut nuire au fœtus. (2-ethylhexanoic acid, manganese salt)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques)

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

# Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

## Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Page 10 de 15

Date d'impression: 16.05.2024



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **DINITROL 77 B Spray**

Date de révision: 16.05.2024 Code du produit: 21702

N° CAS	Substance	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
111-76-2	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1490 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus		
25307-17-9	2,2'-(octadec-9-enylimino)bisethanol					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >0,01-1 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >0,01-1 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <29	% d'aromatiques		
		80%		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).		-	

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

## Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
74-98-6	propane	2,36
111-76-2	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol	0,81 (25°C)

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas mélanger à d'autres déchets. Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED:

#### Code d'élimination des déchets - Produit



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **DINITROL 77 B Spray**

Date de révision: 16.05.2024 Code du produit: 21702 Page 11 de 15

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des

substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE,

MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de

tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Eliminer en observant les réglementations administratives.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E0Catégorie de transport:2Code de restriction concernant lesD

tunnels:

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E0

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

**DINITROL 77 B Spray** 

Date de révision: 16.05.2024 Code du produit: 21702 Page 12 de 15

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



UN 1950

**AEROSOLS** 

Marine pollutant: no

Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantité limitée (LQ): 1000 mL Quantité exceptée: E0 EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AEROSOLS, FLAMMABLE

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G Passenger LQ: Y203 Quantité exceptée: E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

E0 : Y203

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Stowage Code:

SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

Segregation Code:

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **DINITROL 77 B Spray**

Date de révision: 16.05.2024 Code du produit: 21702 Page 13 de 15

subdivision of class 2.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

#### Information supplémentaire

Stowage Code:

SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

Segregation Code:

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 29, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV

72,9 % (536,544 g/l)

dans les vernis et peintures:

Sous-catégorie selon la directive

Finitions spéciales - Tous types, Valeur limite de COV: 840 g/l  $\,$ 

2004/42/CE:

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

# Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

Directive aérosol (75/324/CEE).

#### Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

## Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité: Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **DINITROL 77 B Spray**

Date de révision: 16.05.2024 Code du produit: 21702 Page 14 de 15

#### Abréviations et acronymes

Flam. Gas: Gaz inflammables

Aerosol: Aérosol Compressed gas

Flam. Liq: Liquides inflammables

Acute Tox: Toxicité aiguë
Asp. Tox: Danger par aspiration
Skin Corr: Corrosion cutanée
Skin Irrit: Irritation cutanée
Eye Irrit: Irritation oculaire

Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

# Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Repr. 1B; H360D	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

## Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou
	d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **DINITROL 77 B Spray**

Date de révision: 16.05.2024 Code du produit: 21702 Page 15 de 15

## Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)